

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 /08/2023**

**Affiché du 17/08/2023 au 18/09/2023**

L'an deux mille vingt-trois le 3 août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel ICART, maire.

Date de la convocation : le 28 juillet 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Etaient présents : Michel ICART, maire – François GUILHEM, adjoint – Claude HARTZ-PEYRAT, adjointe – Emilie PIFFERO – Pierre SUTRA – Laure GERARD.

Absent ayant donné procuration : Emmanuelle SARRAMALHO à Claude HARTZ-PEYRAT.

Absent excusé : Olivier FERNANDEZ – Nadine ESTAQUE – Delphine CARTA.

Secrétaire de séance : Claude HARTZ-PEYRAT

**Michel ICART ouvre la séance à 18h30.**

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent**

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2023 à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**2) Personnel : suppression de postes / RIFSEEP**

- Monsieur le Maire indique qu'il convient de reporté le point « suppression de postes », en attente de son passage en Comité Social Territorial.

- Monsieur le maire propose à l'assemblée d'adopter la modification du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, suite aux changements de grades de 2 agents et au recrutement d'une ATSEM.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**3) Ecole : prix des repas de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024 – Frais scolaires et cantine facturés aux autres communes – Participation aux frais scolaires d'un enfant scolarisé à la Calandreta**

- Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que le prix des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 restent inchangés et propose au conseil de reconduire par délibération les mêmes tarifs et mêmes conditions que ceux de l'an passé.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

- Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants aux conventions concernant la répartition des charges relatives aux frais de scolarités et de restauration scolaire des enfants des communes d'ALEU et de ERP scolarisés à l'école de Soulan :

Avenant N°2 avec la commune d'ALEU

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Avenant N°1 avec la commune de ERP

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

- Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de participation aux frais scolaires (276,75 €) d'un enfant de la commune scolarisé à la Calandreta.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**4) Décisions modificatives**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux demandes de subventions faites auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental (FDAL), pour la création de bâtiments communaux et de réseaux divers la notification nous est parvenue. Il propose la prise en compte suivante :

Intitulé	Article - Opération	Chapitre	Crédits supplémentaires à voter (montants en EUROS)	
			Recettes	Dépenses
<b>ETAT</b>				
Création de bâtiments communaux et	231 - 126	23		27300
Réseaux divers	1321-126	13	27300	
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>				
Création de bâtiments communaux et	231-126	23		17000
Réseaux divers	1323-126	13	17000	

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 (pour chacune des délibérations)

### **5) Demande de subventions**

Monsieur le maire informe le conseil que la demande de subvention au titre du « Programme National Ponts » concernant le pont de Saint-Pierre (route d'Ardichen) est reportée dans l'attente d'information.

### **6) Opérations foncières**

Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir la parcelle F 1247 située en bordure de la RD 217 d'une contenance de 1a 59ca pour 1 euro symbolique afin d'y installer les containers de tri sélectifs.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### **7) Procédures à mener**

Des immeubles appartenant à des privés, pour lesquels notamment les successions n'ont pas été faites ou sont en cours, nécessitent une mise en sécurité. La commune va devoir pour palier à ces insuffisances mener diverses procédures.

### **8) Investissements (point sur les dossiers)**

La réception de l'Eco stade a été faite le 21/06/2023 avec réserves qui restent à lever par SAE Aquitaine. L'équipement est ouvert au public.

La toiture et l'isolation extérieure de l'école sont en cours d'achèvement.

L'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques et réfection du réseau d'eau sont terminés sur Buleix. Orange va devoir refaire des tranchées pour enfouir plus profondément une partie des anciens réseaux téléphoniques.

Route du Taus : les affaissements ont été repris et l'aire de retournement a été goudronnée.

Le parking de ST PIERRE sera fait à l'automne.

### **9) Motion CHAC**

Monsieur le maire demande au conseil de prendre une motion dans le cadre de la défense du Centre Hospitalier Ariège-Pyrénées (CHAC), pour le maintien des différents services et des offres de soins.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### **10) Questions diverses**

- Il y aura une messe le dimanche 13 aout à 11h suivi d'un apéritif offert par le comité des fêtes.
- Le chemin de Lacroix est raviné par les différents orages, un hydrocurage est prévu en partie basse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Le secrétaire de séance : Claude HARTZ-PEYRAT